



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'appel

Question écrite n° 12077

## Texte de la question

M. Pierre Micaux demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui préciser l'évolution du nombre de magistrats de la cour d'appel de Reims depuis sa création, ainsi que sur l'évolution des affaires traitées durant cette période.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions constitue une priorité de son action au ministère de la justice et que la cour d'appel de Reims fait l'objet d'un suivi attentif de la part des services de la chancellerie. L'analyse des données statistiques disponibles concernant cette juridiction permet d'observer qu'entre 1988 et 1996, le nombre des affaires traitées a augmenté de 20 % en matière civile et de 29 % en matière pénale, mais que ni la charge de travail individuelle des magistrats ni les délais de traitement des affaires n'apparaissent comme excessifs au regard des moyennes nationales constatées dans les autres cours d'appel. Durant cette période, en 1989, la cour d'appel de Reims a déjà bénéficié de la création d'un poste de conseiller supplémentaire. Pour tenir compte de l'augmentation régulière de l'activité et du nombre d'affaires en cours, Mme la garde des sceaux a décidé de créer un emploi supplémentaire de conseiller, dans le cadre des ressources allouées au titre de la loi de finances pour 1998.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Micaux](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12077

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1591

**Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3810